



Référence : *Le Commissaire de la concurrence c United Grain Growers Limited*, 2002 Trib conc 30

N° de dossier : CT2002001

N° de document du greffe : 197

AFFAIRE CONCERNANT la *Loi sur la concurrence*, LRC 1985, c C-34;

ET AFFAIRE CONCERNANT une demande présentée par le commissaire de la concurrence en vertu de l'article 92 de la *Loi sur la concurrence*;

ET AFFAIRE CONCERNANT l'acquisition par United Grain Growers Limited d'AgriCore Cooperative Ltd, une société active dans le secteur de la manutention des grains.

E N T R E:

**Le commissaire de la concurrence**  
(demandeur)

et

**United Grain Growers Limited**  
(défenderesse)

et

**La Commission canadienne du blé**  
(intervenante)



Date de la conférence préparatoire à l'audience : Le 9 août 2002

Devant le membre judiciaire présidant l'audience : Monsieur le juge Lemieux

Date de l'ordonnance : Le 12 août 2002

Ordonnance signée par : Monsieur le juge Lemieux

**ORDONNANCE MODIFIANT L'ORDONNANCE FIXANT L'ÉCHÉANCIER**

[1] À LA SUITE de l'ordonnance fixant l'échéancier datée du 29 mai 2002;

[2] ET AYANT ENTENDU les observations des avocats des parties,  
LE TRIBUNAL ORDONNE CE QUI SUIT :

[3] Le paragraphe 4 de l'ordonnance fixant l'échéancier du 29 mai 2002 doit être modifié  
comme suit :

...

Le 11 septembre 2002 Les parties échangent les résumés des témoignages anticipés  
en ce qui concerne tous les témoins non experts qu'ils  
peuvent appeler à témoigner

...

Le 24 septembre 2002 Dépôt des affidavits d'experts

...

Le 1er octobre 2002 Les parties signifient tout avis exigé en vertu de  
*la Loi sur la preuve au Canada*

...

Le 10 octobre 2002 Dépôt des affidavits d'experts en contre-preuve

...

Le 11 octobre 2002 Les parties déposent un exposé conjoint des faits .

...

Signé à Ottawa, ce 12<sup>e</sup> jour d'août 2002.

SIGNÉ au nom du Tribunal par le membre judiciaire présidant l'audience.

(s) François Lemieux

COMPARUTIONS :

Pour le demandeur :

Le commissaire de la concurrence  
John L. SME  
Melanie L. Aitken  
Arsalaan Hyder

Pour la défenderesse :

United Grain Growers Limited  
Sandra A. Forbes